

incapable de trouver immédiatement un emploi à sa majorité, et qui jugent à propos de le garder à l'école ou au collège, pour qu'il puisse acquérir la formation nécessaire pour exercer la profession ou tenir un emploi de technicien. Dans les circonstances, les déboursés effectués pour un enfant de plus de 21 ans ne bénéficient pas de l'exonération. Je suis convaincu qu'à une époque où les revenus ont baissé, il est presque impossible à plusieurs hommes de garder leurs fils ou leurs petits-fils au collège, à l'université ou dans d'autres maisons d'enseignement. Si l'Etat pouvait faire une exception en ces cas, l'exonération accordée dans le cas des jeunes gens et jeunes filles de plus de 21 ans qui sont à l'école ou au collège ou dans quelque autre institution d'enseignement technique, ne serait qu'équitable et inciterait, même si le montant n'est que de \$400, les grands-parents et les parents à voir à ce que leurs enfants et leurs petits-enfants soient qualifiés pour leur carrière future. Je ne souscris pas à plusieurs assertions faites à la Chambre, d'après lesquelles les emplois manqueraient au Canada pour les compétences. Il en est peut-être ainsi à la campagne et dans l'Ouest, mais dans une ville comme Montréal, il y a des centaines et même des milliers de cas, j'en suis sûr, où il y a des places pour les compétences.

M. HEAPS: Pour quel genre de travail?

L'hon. M. CAHAN: Il est absolument impossible, à l'heure actuelle, d'avoir un nombre suffisant de jeunes gens qualifiés pour les travaux techniques, chimiques, industriels et jamais ils n'ont fait autant défaut au pays pour ces emplois. La formation de jeunes gens et de jeunes filles compétents dans leur profession est un besoin national. Un grand nombre d'entre eux ne sont pas qualifiés, et on use de tous les expédients possibles pour faire venir de l'étranger des jeunes gens absolument qualifiés pour des emplois qui seraient accessibles à notre jeunesse dans l'industrie. Dans les circonstances, le ministre pourrait aviser à étendre l'exonération.

L'hon. M. DUNNING: A propos des deux plaidoyers faits par mes deux honorables amis d'en face, je dirai que c'est une question de revenu. Toute extension de l'exonération de l'impôt s'applique aux revenus élevés. Pour le contribuable qui acquitte une taxe de 45 p. 100 une exemption supplémentaire de \$1,000 représente une somme de \$450, parce qu'il appartient aux catégories supérieures.

L'hon. M. CAHAN: Ce n'est pas celui-là que j'ai en vue.

L'hon. M. DUNNING: Tout contribuable de ce genre réclamera, j'en suis sûr, toute

exonération attachée à une catégorie particulière dans laquelle il pourrait se ranger par l'instruction de ses enfants ou autrement. On fait plusieurs appels au sujet de l'exonération de l'impôt sur le revenu et plusieurs sont très estimables, vraiment. Je puis dire seulement que, cette année du moins, je ne suis pas en mesure d'accepter des amendements tendant à réduire les recettes du fisc en ce domaine, mais je noterai volontiers, pour les étudier dans le cours de l'année, les observations faites, dans l'espoir que le retour de la prospérité sera tel que je pourrai me montrer moins inflexible, l'an prochain.

M. HEAPS: L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) a fait une déclaration qui, je crois, doit être relevée. Il a dit que des jeunes gens étaient amenés de l'étranger pour remplir ici des situations. Il a déclaré qu'il y avait au Canada pénurie de jeunes gens pour remplir les vacances qui se produisent et qu'il y a présentement des milliers de vacances à remplir. Permettez que je lui réponde ceci. S'il a connaissance de vacances dans le domaine du génie ou dans des professions quelconques à Montréal, à Québec ou ailleurs dans l'Ontario ou dans toute autre partie du Canada, je trouverai deux jeunes Canadiens compétents pour remplir chacune des vacances qu'il m'indiquera. J'irai plus loin; j'aimerais qu'il indiquât aujourd'hui cent vacances dans sa propre circonscription qui ne peuvent être remplies. Quant à sa déclaration relative à l'importation de compétences d'autres parties du monde, je prétends que les jeunes gens de notre pays sont tout aussi compétents que ceux qui étudient ailleurs. Nous formons dans nos "high schools" et nos universités des jeunes gens qui valent ceux des Etats-Unis et qui les surpassent sous quelques rapports. C'est rabaisser nos jeunes Canadiens que de dire qu'ils ne peuvent remplir les situations vacantes au pays. Si mon honorable ami veut bien me procurer une liste de ces vacances, je verrai à ce qu'elles soient remplies à bref délai.

L'hon. M. CAHAN: Je ne peux accepter l'engagement de l'honorable député, car je crois qu'il serait vain. J'estime que je connais la situation aussi bien que lui. Ainsi l'autre jour, j'ai reçu une demande d'un jeune homme, bachelier es-arts, je crois, et qui avait aussi eu son diplôme d'ingénieur de McGill. Il me demandait instamment de l'aider à trouver un emploi. Je m'informai du chiffre d'appointements qu'il désirait. Or, il estimait qu'après avoir passé tant d'années à McGill, il ne pouvait pas offrir ses services pour moins de \$3,000 ou \$3,500 par an. Je lui ai alors parlé d'un autre jeune homme à